

2025\_090

## DÉCISION PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Le Président de **MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, reçue en Préfecture le 21 juillet 2020, par laquelle le Conseil Communautaire autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics à procédure adaptée de toute nature d'un montant inférieur à 150 000 €,

Considérant que la loi SAE (Sécurité des Ascenseurs Existants) impose un contrôle quinquennal des ascenseurs pour garantir leur sécurité.

Considérant ainsi que le marché de maintenance de Mond'Arverne Communauté devra porter sur une durée de 5 ans afin de répondre à l'exigence de contrôle quinquennal des ascenseurs par un expert indépendant.

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence relatif au marché Maintenance 2026-2030 mis en ligne le 14 novembre 2025 sur la plateforme Dematis e-marchespublics.com.

Considérant qu'à la date limite de réception des offres, fixée au 4 décembre 2025 à 12 H, les candidats suivants ont répondu à la consultation allotie :

- Lot 1 Maintenance du chauffage : E2S SAS,
- Lot 2 Maintenance des pompes à chaleur : E2S SAS,
- Lot 3 Maintenance et vérification des extincteurs : Eurofeu Services SAS et Desautel SAS,
- Lot 4 Vérification et entretien des ascenseurs et portes automatiques : Orana SAS et SARL Auvergne Ascenseurs,
- Lot 5 Vérification des installations électriques et de gaz : Socotec Equipement SAS,
- Lot 6 Vérification des installations de plein air : Socotec Equipement SAS.

Considérant qu'à l'issue de l'analyse des offres celles jugées économiquement avantageuses et qui répondent au cahier des charges sont :

- Lot 1 Maintenance du chauffage : E2S SAS sise Immeuble le Kaly 15A avenue Albert Einstein 69100 VILLEURBANNE (siège social) - Agence Auvergne sise 27 Rue Georges Besse 63100 CLERMONT FERRAND, pour un montant de 12 635 € HT soit 15 162 € TTC ;

- Lot 2 Maintenance des pompes à chaleur : E2S SAS sise Immeuble le Kaly 15A avenue Albert Einstein 69100 VILLEURBANNE (siège social) - Agence Auvergne sise 27 Rue Georges Besse 63100 CLERMONT FERRAND, pour un montant de 25 830 € HT soit 30 996 € TTC ;
- Lot 3 Maintenance et vérification des extincteurs : Eurofeu Services SAS sise 12 rue Albert Rémy 28250 SENONCHE pour un montant de 2 502,50 € HT soit 3 003,00 € TTC pour le marché de base et pour les Prestations supplémentaires éventuelles Remplacement des extincteurs à neuf au prix unitaire de : 83,90 € HT soit 100,68 € TTC pour l'extincteur Co<sup>2</sup>, 74,66 € HT soit 89,59 € TTC pour l'extincteur Eau et 82,66 € HT soit 99,19 € TTC pour l'extincteur Poudre ;
- Lot 4 Vérification et entretien des ascenseurs et portes automatiques : Orana SAS sise Le Parc des Saules 52 avenue Jean Jaurès 69600 OULLINS (siège social) – 15 Rue des Frères Montgolfier 63170 AUBIÈRE pour un montant de 6 640 € HT soit 7 968 € TTC ;
- Lot 5 Vérification des installations électriques et de gaz : Socotec Equipement SAS sise 5 Place des frères Montgolfier 78280 GUYANCOURT (siège social) - 19 Avenue Leonard de Vinci 63000 CLERMONT FERRAND, pour un montant de 14 865 € HT soit 17 838 € TTC ;
- Lot 6 Vérification des installations de plein air : Socotec Equipement SAS sise 5 Place des frères Montgolfier 78280 GUYANCOURT (siège social) - 19 Avenue Leonard de Vinci 63000 CLERMONT FERRAND, pour un montant de 2 400 € HT soit 2 880 € TTC.

**- DÉCIDE-**

**Article 1 :** D'attribuer le marché allotи comme suit :

- Lot 1 Maintenance du chauffage à E2S SAS pour un montant de 12 635 € HT soit 15 162 € TTC ;
- Lot 2 Maintenance des pompes à chaleur à E2S SAS pour un montant de 25 830 € HT soit 30 996 € TTC ;
- Lot 3 Maintenance et vérification des extincteurs à Eurofeu Services SAS pour un montant de 2 502,50 € HT soit 3 003,00 € TTC pour le marché de base et les prestations supplémentaires éventuelles Remplacement des extincteurs à neuf au prix unitaire de 83,90 € HT soit 100,68 € TTC pour l'extincteur Co<sup>2</sup>, 74,66 € HT soit 89,59 € TTC pour l'extincteur Eau et 82,66 € HT soit 99,19 € TTC pour l'extincteur Poudre ;
- Lot 4 Vérification et entretien des ascenseurs et portes automatiques à Orana SAS pour un montant de 6 640 € HT soit 7 968 € TTC ;
- Lot 5 Vérification des installations électriques et de gaz à Socotec Equipement SAS pour un montant de 14 865 € HT soit 17 838 € TTC ;
- Lot 6 Vérification des installations de plein air à Socotec Equipement SAS pour un montant de 2 400 € HT soit 2 880 € TTC.

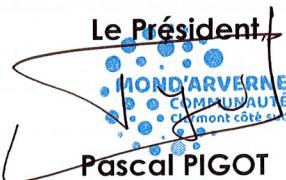
Les prix pour chaque lot varieront annuellement conformément à l'article 6.2 du cahier des clauses administratives du marché.

**Article 2 :** De signer à cet effet les actes d'engagement afférents ainsi que toute pièce se rapportant à l'exécution de ce marché public.

**Article 3 :** La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme.

**Article 4 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Veyre-Monton, le 23 décembre 2025

  
**Le Président**  
**MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ**  
Clermont Côte d'Azur  
**Pascal PIGOT**